

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code des collectivités territoriales)

ORDRE DU JOUR

SEANCE DU MARDI 20 JANVIER 2015

*Désignation du secrétaire de séance
Rapport du Maire (art. L 2122-23 du CGCT)*

FINANCES

1 - Budget Principal - Décision Modificative N°3.

2 - Convention constitutive de groupement de commandes avec la Ville de Limoges et les collectivités intéressées concernant la fourniture d'articles d'habillement du personnel municipal.

Information :

Présentation de l'étude urbaine et paysagère du Centre Bourg par Limoges Métropole.